

Intéressement 2007/2009 : fin ... de la négo !

ou « Raymond GOBE renonce à l'Intéressement négatif en créant le garde-fou du garde-fou »

Convaincu par les Syndicats qu'il ne participait pas au concours Lépine lors des négociations relatives à l'Intéressement, Raymond GOBE les a convoqué à la hâte le 6 juin pour un réexamen du projet d'accord et des incidences éventuellement malsaines de la formule : $I = E.RBE + E.EMJ - RSP$

* avec $E.RBE = 3\%$ du RBE budgété et $E.EMJ = 0,7\%$ du RBE budgété

et où la RSP (Réserve Spéciale de Participation) pouvait être supérieur à I (Intéressement)

En effet, ce cerveau fécond avait tout simplement inventé l'intéressement négatif. Aussi, l'essentiel de cette réunion a consisté à créer « un garde-fou » au « garde-fou » en limitant l'incidence malsaine de la minoration RSP à 25 % de I. Sachant que, traditionnellement, les accords d'intéressement intégraient déjà par le passé « un garde-fou » du type : « le montant global de l'intéressement augmenté du montant de la participation ne pourra dépasser annuellement x % de la DADS » qui subsiste dans la mouture actuelle de projet d'accord pour 12 %. Ce dernier intègre donc au total 3 garde-fous, ce qui, au moins sur ce point, est remarquable...

La Direction ne se sent jamais trop prudente, lorsqu'il s'agit de la rémunération aléatoire des Salariés.

→ Déclinaison des principales caractéristiques de l'accord ainsi arrêté :

L'accord servirait 3,7 % du RBE budgété (Résultat Brut d'Exploitation) sur la base de 2 enveloppes distinctes :

a) → l'enveloppe RBE = 3 % b) → l'enveloppe EMJ (Encours Moyen Journalier) = 0,7 %.

- **Déclenchement des distributions** → dès le résultat de l'année précédente dépassé : $RBE_n > RBE_{n-1}$ et $EMJ_n > EMJ_{n-1}$, ce qui définit en fait un plancher de distribution pour l'année considérée par enveloppe.
- Distribution des enveloppes à 100 % (3 % + 0,7 % du RBE) si les montants budgétés sont atteints.
- **Effets multiplicateurs** en cas de non atteinte ou de dépassement des montants budgétés :
 - pour le RBE, avec un coefficient 5 pour toute variation de 1 % en dessous du RBE budgété (avec un *butoir* à $6\% \times 5 = 30\%$) et avec un coefficient 15 pour toute variation de 1 % au dessus du RBE budgété. En clair : 101 % réalisés donnent 115 % de l'enveloppe budgétée et 99 % donnent 95 %.
 - pour l'EMJ, le montant distribué se trouve par lecture directe du niveau obtenu : 101 % donnent 101 % et 99 % donnent 99 %.
- L'enveloppe globale intègre l'Intéressement et la Participation (calculée selon la formule légale), sans que celle-ci ne puisse amputer de plus de 25 % le total obtenu (=> limitation de l'amputation).
- Un plafonnement à 12 % de la DADS intervient en dernier ressort (soit 6,6 M€).
- Une **clause de revoyure** est intégrée pour prévenir toute évolution qui impacterait l'accord ainsi établi, évolution soit de législation soit due à de nouvelles dispositions nationales.
- Question répartition, suite à notre demande, la partie bornée (31 000 € mini et 44 000 € maxi) doit faire l'objet d'une actualisation des bornes sur la base de l'évolution du salaire moyen de base depuis 3 ans.

→ Illustrations chiffrées : chiffres clés à avoir en tête

(si réalisation des objectifs à 100 % cf. tableau ci-après)



La moyenne de distribution sur les 3 prochaines années est fixée à 3,8 M€

(+ de 3,5 M€ pour 2007)

Pour mémoire, la moyenne des 3 années précédentes (hors abondement national 2006) était de 2,5 M€

L'enveloppe plancher en 2007 est de 2,6 M€... puis 3 M€ ensuite !!!

Pour les plus curieux.... voici quelques tableaux et exemples. Ils partent de l'hypothèse d'une enveloppe globale alimentée à 100 % par chacune des 2 composantes (EMJ + RBE). Tout autre cas de figure peut être envisagé... notamment des niveaux de réalisations différents par enveloppe. La seule précision apportée par Raymond GOBE, suite à notre demande, est que nous sommes actuellement dans le plan de marche.

Objectifs retenus pour les calculs.... => **enveloppes globales + moyennes par ETP**

Bases (M€)	2006 (rappel)	2007	2008	2009
RBE	83,6	95,8	99,5	109,4
EMJ	780,6	835,8	904	980,6
<i>Enveloppe Globale si réalisation = 100 %</i>		3,6 M€	3,7 M€	4,1 M€
<i>Moyenne / ETP (1305 équivalents temps plein)</i>		2 750 €	2830 €	3 140 €

Éléments déclencheurs (RBE n > RBE n-1, idem pour EMJ) => **enveloppes « plancher »**

RBE	Budgété 2007	Budgété 2008	Budgété 2009	EMJ	Budgété 2007	Budgété 2008	Budgété 2009
		95,8	99,5		109,4		835,8
RBE n-1 (% RBE)	87,27%	96,28%	90,95%	EMJ n-1 (% EMJ)	93,4%	92,46%	92,19%
Planchers (M€)	2	2,4	2,3		0,63	0,64	0,70

Exemples de variations selon le niveau de réalisations des montants budgétés :

Variation RBE 2007 en %	99 %	100 %	101 %
correspondance en montant (M€)	94,842	95,8	96,758
Enveloppe 3 % RBE (si base atteinte à 100 %) (M€)		2,874	
Minoration - Majoration (M€)	- 0,1437	0	+ 0,4311
Enveloppe RBE (M€)	2,7303	2,874	3,3051

Variation EMJ 2007 en %	99 %	100 %	101 %
correspondance en montant (M€)	827,442	835,8	844,158
Enveloppe 0,7 % RBE (si base atteinte à 100 %) (M€)		0,6706	
Minoration - Majoration (M€)	- 0,0067	0	+ 0,0067
Enveloppe EMJ (M€)	0,6639	0,6706	0,6773

Enveloppe globale (EG) = RBE + EMJ (M€)	3,3942	3,5446	3,9824
---	--------	---------------	--------

→ Incidence de la Participation (= P) dans l'enveloppe globale (= EG) :

en M€	Niveau P	Niveau E G	Intéressement	Total distribué (P + I)
1) P = 0	0	3,6	3,6	3,6 (0 + 3,6)
2) 0 < P = ou < 25 % EG	0,5	3,6	3,1	3,6 (0,5 + 3,1)
3) P > 25 % EG	1,2 (0,9 + 0,3)	3,6	2,7	3,9 (1,2 + 2,7)

Dans l'exemple 3), P est déduit de l'enveloppe pour un montant maximum de 25 % : soit 0,9 M€ pour 3,6 M€.

La différence obtenue en sus des 25 % (0,3 M€) vient compléter l'enveloppe globale initialement calculée.

Cette limitation de la Participation à 25 % de l'enveloppe globale joue surtout lorsque la Participation est forte mais également lorsque l'enveloppe globale est faible : **enveloppe « plancher »** par exemple.

Malgré diverses tentatives syndicales d'augmenter le niveau des enveloppes ainsi définies (*l'enveloppe RBE notamment*), la Direction a clos le chapitre. **Autre sujet de discussion : la référence à des éléments budgétés...** mais nous sommes sûrs que toute évolution inconsidérée ultérieure entraînera une rébellion !!!

Ce projet sera présenté au Comité lors de la réunion extraordinaire du 12 juin 2007.

Si un syndicat a déjà annoncé qu'il ne signerait pas, d'autres examinent la possibilité de signer. Pour notre part, nous allons procéder à la consultation de nos adhérents.

Vos Délégués SPB / CGT, un réel contre-pouvoir.